

COMMUNE D'ETOURVY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Sylvain JESSIONESSE adjoint au Maire.

Présents :

Mmes : Catherine GOVIN, Sandrine SERVAIS-POUCHAIN, Marie-Christine PORTIER Christelle SEURAT,
Mrs : Bruno BERGE, Dominique FOURMEAUX, Sylvain JESSIONESSE, Michel BOUCHÉ, Michel ROYER, Laurent BRAGUE

Dominique FOURMEAUX est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Sylvain JESSIONESSE donne lecture du procès-verbal de la réunion du 27 septembre 2024 qui est accepté à l'unanimité des présents

Elections municipales partielles

Sylvain JESSIONESSE présente le contenu de l'arrêté préfectoral précisant les modalités retenues pour organiser les élections municipales partielles à la suite du décès de M. Dominique LHOMME, maire.

Dominique FOURMIEAUX présente le projet de courrier que le conseil municipal adresse, **en dernière page** de ce présent compte rendu, à l'ensemble de la population pour expliquer :

- L'organisation des élections municipales partielles
- Les modalités pour que les personnes qui le souhaitent, puissent candidater.

Michel BOUCHÉ convoquera, en tant que président, la commission de contrôle des listes électorales entre le 26 et le 29 décembre prochain.

Dossier Maison SAUNIER-HUGOT : état des subventions

Sylvain JESSIONESSE présente l'état d'avancement des demandes de mise en paiement des subventions par les différents partenaires :

- Subventions attribuées : 282 911.73 €
- Subventions déjà versées : 186 596.02 €
- Subventions en attente de versement : 96 315.71 €. Cela concerne 2 organismes financeurs qui ont demandé des pièces complémentaires pour finaliser l'instruction et valider la mise en paiement.

Extension Columbarium et aménagement du jardin du souvenir

Dominique FOURMEAUX présente l'avancée du projet de sculpture réalisée par Denis FAURON et indique que la prestation sera facturée 1 000 €. L'équipe municipale prend en charge les travaux de peinture. L'installation est prévue d'ici la fin du mois de novembre en présence de l'artiste.

Sylvain JESSIONESSE indique que le formulaire de demande d'autorisation de dispersion des cendres dans le jardin du souvenir est disponible en mairie.

L'implantation du jardin du souvenir et du columbarium sera consignée dans le logiciel de gestion du cimetière à travers les places portant les numéros 365 à 368 et 378 à 381.

Conformément aux décisions prises lors de la dernière réunion de conseil municipal, l'attribution des prochaines concessions concernera les places N° 261 et suivantes. A noter que la place N°261 a déjà

été achetée. Sylvain JESSIONESSE indique qu'il convient de matérialiser une allée en dessous des places portant les numéros 261 à 273.

Le conseil Municipal étudiera lors du prochain conseil

- Le devis d'extension du columbarium
- La création d'une nouvelle allée

Dossier assainissement des bâtiments communaux

Sylvain JESSIONESSE présente l'état d'avancement des travaux d'assainissement des bâtiments communaux. La commune est propriétaire de 7 installations :

La Halte randonneurs : 1 installation

Les travaux ont été réalisés et l'aide de l'agence de l'eau a été versée. Il reste à finaliser l'aménagement en apportant du concassé supplémentaire et en posant une barrière pour éviter que les voitures se garent au-dessus de la fosse.

L'école maternelle : 1 installation

La finalisation des travaux est en cours. Des contraintes techniques ont obligé à enterrer la fosse en s'éloignant du bâtiment. En revanche une ancienne canalisation a pu être remise en service, limitant ainsi le terrassement de la cour. Le petit jardin en angle va être reconstitué. Entre moins-values et plus-values, le montant de la facture va correspondre au devis initial.

Le Domaine St Georges : 3 installations

Le SPANC a validé la fusion des 3 anciennes installations en une seule pour l'ensemble des bâtiments du Domaine Saint Georges.

Sylvain JESSIONESSE et Dominique FOURMEAUX présentent :

- Le devis de l'entreprise GOVIN mis à jour à la suite des recommandations établies par le SPANC
- Le plan de financement suivant :
 - o Dépenses : 81 850 € HT
 - o Financements :
 - Agence de l'eau : 31 392 €
 - Conseil départemental : 10 000 €
 - Autofinancement : 40 458 €

Conformément aux décisions prises par délibération N° 008/2018 du 27 février 2018 concernant la révision du zonage d'assainissement et par délibération N° 012/2024 du 5 Avril 2024 concernant le vote du budget annexe de la commune au titre de l'année 2024, le Conseil Municipal retient à l'unanimité des présents le devis mis à jour par l'entreprise GOVIN pour un montant de 81 850 HT.

La Mairie : 1 installation

Le SPANC est sollicité pour réactualiser l'étude pour chercher une solution plus simple et mieux calibrée pour l'assainissement du bâtiment Mairie/Ecole.

La Cantine scolaire : 1 installation

La réhabilitation de l'assainissement est intégrée dans le plan de rénovation de la cantine.

Dossier cantine scolaire : état d'avancement du dossier

Sylvain JESSIONESSE indique :

- Que le plan de financement actuel comprend des subventions à hauteur de 80 %. Des financements privés peuvent prendre en charge une partie des 20 % restants. A ce titre, la demande de C2E peut être établie à partir de devis précisant la nature des travaux pour chiffrer l'impact sur les consommations d'énergie.

- Que la DETR a accepté la demande de report de commencement des travaux du 11 octobre 2024 au 11 octobre 2025.
- Qu'il conviendra de préparer en amont les solutions pour mettre en place une cantine temporaire pendant la période des travaux.
- Que le conseil municipal étudiera ce dossier après les élections municipales partielles.

Marie-Christine PORTIER rappelle qu'il conviendrait de réaliser de petits travaux avant la rénovation globale (ballon d'eau chaude de la cuisine et cuvette WC défectueuse).

Le coût de ces travaux pourrait être pris en charge par le comité de gestion de la cantine scolaire.

Dossier accessibilité bâtiments communaux

Sylvain JESSIONESSE indique que les services de la préfecture ont relancé la commune d'Etourvy pour faire le point sur les travaux restants à faire pour l'accessibilité des établissements recevant du public « ERP » et ont rappelé les sanctions pécuniaires si les travaux n'étaient pas faits.

Le premier adjoint présente l'état des travaux réalisés sur les « ERP » d'Etourvy. La règle veut que sur chaque bâtiment tous les travaux identifiés comme nécessaires soient réalisés pour considérer le dossier comme clos.

Dominique FOURMEAUX, avec l'appui de Virginie JESSIONESSE, prend en charge l'inventaire des travaux qui pourront être réalisés en interne. Le coût de ces travaux

- Est déjà inscrit dans le budget depuis plusieurs années
- Sera actualisé, à la suite de l'inventaire réalisé et sera présenté lors du prochain Conseil Municipal

Présentation du bilan énergétique annuel de la commune établi par le SDEA

Sylvain JESSIONESSE présente le bilan énergétique de la commune, audit réalisé par le SDEA.

Les principales informations sont les suivantes :

	2020	2021	2022	2023	Recommandations SDEA	Actions de la commune
Eglise	60 €	68 €	76 €	72 €		
Mairie - Ecole	2 277 €	2 866 €	2 782 €	2 295 €	Travaux d'isolation	Il reste un radiateur à changer dans les toilettes
Salle des fêtes - cantine	3 558 €	3 532 €	2 616 €	2 359 €	Travaux d'isolation et changement de convecteur	Prévu dans le dossier de rénovation
Eclairage public	1 192 €	1 225 €	1 327 €	1 121 €	Mettre des LED	Cela avait été demandé par la commune lors du précédent changement des ampoules en sodium mais pas retenu par le SDEA

Dossier agrivoltaïsme : état d'avancement et retombées fiscales attendues par la commune

Sylvain JESSIONESSE présente les notes prises à l'issue de la réunion qui s'est tenue le 6 novembre dernier au cours de laquelle la société GLHD a présenté :

- Le projet
 - o 3 communes concernées : Balnot-la-Grange, Etourvy et Villiers-le-Bois
 - o 15 exploitations agricoles
 - o 13 ilots dont 3 sur Etourvy

- Des projets agricoles centrés sur des grandes cultures, de la production de truffes et de l'élevage ovin
- L'état d'avancement du dossier
 - Dépôt des demandes de permis de construire d'ici la fin de l'année 2024
 - Enquête publique projetée en 2026
 - Réalisation des travaux à partir de 2028 si les autorisations sont obtenues d'ici la fin 2026
- Les retombées fiscales attendues pour la commune d'Etourvy (avec la réglementation connue à ce jour)
 - Taxes fiscales annuelles : entre 15 000 € et 19 000 €
 - Taxe d'aménagement (perçue une seule fois) : environ 14 000 €

Dossier bibliothèque

Marie-Christine PORTIER fait part de son entretien avec M. SCHWEITZER de la médiathèque départementale.

Un rendez-vous est prévu en janvier 2025 pour voir comment faire évoluer ce service qui est en sommeil depuis 3 ans.

Le local des coop nécessitera, des aménagements pour le rangement des livres. Il est prévu une journée fabrication de modules de rangement.

Informations et questions diverses

Réunions programmées où les représentants de la commune d'Etourvy sont invités

- 7 décembre à Chaource Vin d'honneur Ste Barbe : Michel BOUCHÉ
- 3 décembre à 15 h réunion transport scolaire à Chessy-les-Près : Marie-Christine PORTIER
- 3 décembre 18 h à Avreuil, réunion SMBVA : La commune d'Etourvy a déjà réalisé des travaux avec le SMBVA en lien avec le thème évoqué
- 5 décembre de 17h30 à 18 h microfolie et territoires éducatifs ruraux à Ervy le Chatel
- 11 décembre de 13h30 à 18h30 diagnostic culturel de territoire, atelier de concertation

Permanence Gendarmerie

- Jeudi 12 décembre à Etourvy de 10h à 12h00
- Mercredi 15 janvier à Villiers-le-Bois de 9h00 à 11h00
- Mercredi 12 février à Chesley de 15h00 à 17h00

Centre Medico-sociale Aix-en-Othe

Le centre médico-social d'Aix-en-Othe devient la Maison des Solidarités du Département et la circonscription médico-sociale dont dépend la commune d'Etourvy devient le Territoire des Solidarités d'Aix-Chaource.

Entretien des toitures des bâtiments communaux

Des devis ont été mis à jour pour la mise en place du démoussage des toitures des bâtiments communaux. Ils seront étudiés après l'organisation des élections municipales partielles.

L'entreprise GOVIN a été sollicitée pour réaliser différents entretiens sur les toitures des bâtiments communaux :

- Eglise : nettoyage des gouttières faits. Quelques tuiles restent à remettre en place.
- Ecole maternelle et moulin : réparation d'une fuite à l'école maternelle et changement de tuiles cassées. Ces travaux sont faits.
- Domaine St Georges : plusieurs arrêts et faitières sont à changer et/ou à remettre en place.

Laurent BRAGUE indique que des travaux doivent être entrepris pour rénover la toiture du bar soit à l'identique soit en faisant évoluer le système actuel.

Vœux du Conseil Municipal

La date retenue sera le samedi 11 janvier prochain. L'organisation de ce rassemblement sera présentée lors du prochain Conseil Municipal.

Cygne

Dominique FOURMEAUX indique qu'il va, avec l'appui de Sébastien GUILBOT, mettre en place une clôture en grillage pour fermer l'enclos et faire en sorte que le cygne ne puisse plus sortir.

Sandrine POUCHAIN a contacté plusieurs municipalités et n'a pu trouver une compagne à Arthur. Le Conseil Municipal étudiera les devis pour trouver une femelle auprès d'un élevage.

Repas des aînés

Sylvain JESSIONESSE remercie Catherine GOVIN et Marie-Christine PORTIER pour leur implication dans cette journée qui a été appréciée par l'ensemble des personnes présentes.

Catherine GOVIN indique que 40 convives étaient présents dont 2 payants et qu'il serait souhaitable de préciser les conditions d'éligibilité et d'organisation pour le repas 2025.

Installation sapins et décoration de Noël

Catherine GOVIN organise et communique la date d'installation des décorations de Noël dès réception des sapins.

Toiture cabane école maternelle

Dominique FOURMEAUX indique que le toit de la cabane de l'école primaire a été temporairement couvert avec un polyane noir. La fourniture des bacs et accessoires est en attente pour couvrir la cabane d'un toit durable.

Courrier adressé par Marie-Claire LHOMME au Conseil Municipal

Sylvain JESSIONESSE lit le courrier adressé au Conseil Municipal par Marie-Claire LHOMME.

Dans un premier temps, elle remercie tout le Conseil Municipal pour sa participation à la cérémonie de départ de son époux.

Puis elle rappelle que les bancs, qui appartiennent au Domaine Saint Georges, peuvent être prêtés aux associations ainsi qu'à la commune sachant que les clients du Domaine sont prioritaires pour la location.

Achat de chaises et de bancs

Sylvain JESSIONESSE indique que des devis seront présentés lors du prochain Conseil Municipal pour équiper la commune :

- De chaises, dans le local des coops
- De bancs : pour les différentes manifestations organisées au sein de la commune d'Etourvy, par la commune et les différentes associations référencées.

Aménagement autour de la halte randonneurs

Une réunion avec les conseillers disponibles est fixée le dimanche 24 novembre à 11 h pour faire le point sur ce qu'il reste à faire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20

Le 22 novembre 2024

Le 1^{er} Adjoint, Sylvain JESSIONESSE



Etourvy le, 28 novembre 2024

Message du conseil municipal concernant la mandature en cours

Le décès de Dominique LHOMME laisse un grand vide dans notre commune. Son dévouement sans faille au service d'Etourvy, en tant que conseiller, adjoint, puis maire, nous inspire et continuera de nous inspirer. Son énergie, sa capacité à initier les projets et sa pugnacité pour les mener à terme en mobilisant toutes les forces vives, nous montrent la voie à suivre.

Dans le cas du décès du maire en cours de mandat, le code électoral prévoit l'organisation d'une élection municipale partielle complémentaire. Cette étape consiste à élire, au suffrage universel direct, un nouveau (ou une nouvelle) conseiller(ère) municipal(e) afin de se conformer à la loi qui exige que le conseil municipal soit au complet (11 membres pour ce qui concerne Etourvy) pour élire un nouveau maire.

L'élection partielle complémentaire se **déroulera le dimanche 19 janvier 2025 pour le premier tour et le dimanche 26 janvier 2025 pour un éventuel second tour**. Le choix de ces dates répond à des obligations légales d'échéancier relevant du code électoral.

Nous profitons de ce message d'information pour solliciter les candidatures de celles et ceux qui souhaitent se présenter au vote pour cette élection municipale partielle complémentaire.

Il est important de noter que ces candidatures pour le premier tour doivent impérativement être déposées en mains propres, en préfecture, entre le lundi 30 décembre 2024 et le jeudi 2 janvier 2025.

La condition pour être candidat, est d'être inscrit sur la liste électorale de la commune. La municipalité, à travers son secrétariat et ses adjoints, se tient à votre disposition pour tout renseignement pratique sur ce point précis du dépôt des candidatures. Toutes les informations légales relatives au calendrier et au processus électoral engagé sont également à votre disposition en mairie.

A l'issue des élections municipales partielles, le conseil Municipal se réunira pour élire un nouveau Maire. Celui-ci sera choisi parmi les 11 conseiller(e)s.

Les Membres du Conseil Municipal restent à votre disposition pour échanger et répondre à vos questions.

Rappel des dates importantes

Vendredi 13 décembre 2024 à 23h59 : date limite d'inscription sur les listes électorales pour participer à l'élection

Lundi 30 décembre 2024 : début du dépôt des candidatures

Jedi 2 janvier 2025 : clôture du dépôt des candidatures

Dimanche 19 janvier 2025 (de 8h00 à 18h00) : 1er tour de l'élection

Dimanche 26 janvier 2025 (de 8h00 à 18h00) (si nécessaire) : 2ème tour de l'élection